

# La visite “édifiante” de l’Abbé Général des Prémontrés à l’abbaye Notre-Dame de Lieu-Restauré en 1648

BONNEUIL-EN-VALOIS - Oise

---

Le département de l’Aisne a vu l’essor de l’ordre de Prémontré, fondé par Saint Norbert en 1120. Plusieurs abbayes furent créées ou rattachées à cet ordre : St Martin de Laon, Cuissy près du Chemin des Dames, Valsery, Val-Chrétien, Braine au XIII<sup>e</sup> siècle, etc.

En 1131, sur la demande de Luc de Roucy, chanoine à Laon, des religieux de Cuissy viennent desservir la chapelle d’une “maison fortifiée” à huit kilomètres à l’ouest de Villers-Cotterêts, près de Vez. Cette date est mal définie car la première charte connue ne date que de 1138 (1). Il est probable que les religieux arrivèrent pour s’occuper d’une simple cure, mais les donations de Raoul de Vermandois, comte de Crépy (2), les incitèrent à s’implanter dans la vallée de l’Automne, assez sauvage et marécageuse, bordée de plateaux riches pour la culture. Par la suite, d’autres donations ont été faites, en particulier la ferme de Baisemont à six kilomètres au sud de Villers-Cotterêts.

L’abbaye, consacrée à la Vierge Marie, prend le nom de Lieu-Restauré par suite de cette action autant spirituelle que matérielle, sur cet endroit déjà bénî (Locus Restauratus).

Au cours des premiers siècles de son existence, l’abbaye mène une vie sans histoire. Peu d’éléments sont actuellement connus et les documents sont rares et peu exploités. Toutefois, la disposition des bâtiments est bien définie, car des fouilles archéologiques ont été réalisées depuis 1964 (voir plan d’ensemble) ; elles ont permis notamment de constater une reconstruction presque totale des bâtiments et

---

(1) Confirmation par Monsieur G. Brunel, conservateur aux Archives nationales, dans son étude sur l’implantation des ordres religieux dans la région de Villers-Cotterêts au XII<sup>e</sup> siècle (Fédération des Sociétés d’Histoire et d’Archéologie de l’Aisne. Mémoires tome XXXII, 1987).

(1) (2) (5) Histoire de l’Abbaye Royale Notre-Dame de Lieu-Restauré par Monsieur Moreau-Néret (†) ancien président de la Société Historique de Villers-Cotterêts. Fascicule disponible à l’abbaye.

Autres documents :

- Praemonstratensis Annales.
- Archives départementales de l’Oise (A.D.O.).
- Histoire du Duché du Valois. Carlier (tome 1).
- Documents divers.



*Vue d'ensemble de l'abbaye.*

d'une partie de l'église, vers le XIII<sup>e</sup> siècle, par suite des problèmes de mauvaise portance du terrain marécageux ayant entraîné l'affaissement des premières constructions romanes, assez massives (3).

La guerre de Cent Ans a été terrible pour le Valois, en particulier vers 1420-1430. Sans en connaître la date, on suppose que l'abbaye a été détruite à cette époque. Vers le milieu de ce siècle, les religieux reconstruisent un nouvel édifice ; un document de 1450 indique que le comte de Valois participe financièrement à la restauration (de façon modeste).

Malheureusement, les lendemains de guerre sont durs et la communauté peu nombreuse, 10 chanoines en juillet 1520. Ce n'est qu'en 1540, sous l'abbé Antoine Claret que l'église est consacrée ; mais à cette époque, l'instauration de la commende et les guerres de Religion font régresser la vie régulière.

En effet ces deux événements entraînent d'une part une mise à sac des bâtiments par les Protestants en 1567, l'ampleur des dégâts n'est pas connue, et d'autre part un désintérêt progressif des abbés commendataires au sort de leur abbaye.

Rappelons rapidement ce que veut dire "commende" : c'est la concession d'un bénéfice ecclésiastique à un religieux séculier (prêtre, évêque...) ou à un laïque. Cet accord a été passé entre le Pape Léon X et François I<sup>r</sup> au Concordat de Bologne en 1516. L'abbé n'est donc plus élu par les membres de la communauté ou désigné par le supérieur de l'ordre dans certains cas. Ceci entraîne la séparation des revenus de l'abbaye entre l'abbé et la communauté, ce qui diminue d'autant les ressources des religieux.

La commende n'a pris effet que vers 1564 à Lieu-Restauré, mais ce n'est qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle que les problèmes financiers se sont fait sentir. A cette époque les abbés n'assurent pas une répartition équitable des revenus, Jean de Berthier (1622-23) et Pierre de Berthier, son neveu (1630-51) sont particulièrement mis en cause. Plusieurs documents conservés aux Archives départementales de l'Oise, évoquent les problèmes et accords passés entre les abbés et les religieux, sous l'arbitrage de deux abbés généraux de Prémontré et la juridiction du lieutenant général de Crépy.

Les deux premiers documents sont résumés brièvement, le troisième est publié intégralement. Il s'agit du procès-verbal de la visite que l'on peut qualifier d'édifiante, de l'abbé général des Prémontrés, Augustin le Scellier, en mai 1648. Dans ce document, l'église, le bâti-

---

(3) (4) Etudes archéologiques de Lieu-Restauré :

— Rapports annuels de fouilles à la DRAH de Picardie.  
— Publication partielle : "Essai archéologique de datation des bâtiments de l'abbaye de Lieu-Restauré" par J.-L. François. Cahiers Archéologiques de Picardie 1976, n° 3.

ment conventuel et les mobiliers profanes et religieux sont décrits de façon “très réaliste” ce qui peut faire sourire à présent, mais ne devait pas être agréable pour les religieux de l’époque.

L’intérêt de la connaissance de ce texte est multiple : participation aux rites d’une abbaye du XVI<sup>e</sup> siècle, prise de conscience des conditions de vie dans ces petits monastères, découverte de la méthode descriptive employée à l’époque (souvent peu rationnelle, ce qui laisse toujours des interrogations dans l’étude des textes anciens) et conséquences archéologiques sur les fouilles actuelles. La lecture de ce procès-verbal est difficile, par suite de la tournure des phrases (sans compter la forme de l’écriture sur les documents originaux). Elle sera facilitée par le dessin indiquant le parcours suivi par l’abbé général.

Voici donc ces documents, avec leurs références :

#### **Premier document (A.D.O. H-5663)**

“Accord fait le 20 avril 1623 entre Jean de Berthier et les Religieux”.

Accord fait en présence de François de Lonpré, conseiller et aumônier du roi (Louis XIII) abbé de l’ordre de Prémontré, accompagné de Noël de Blisson, bachelier en théologie et religieux de l’abbaye Notre-Dame de Valsery.

Cet accord stipule la présence nécessaire de cinq prêtres clostriers et de deux novices pour le fonctionnement de l’abbaye. Il précise d’autre part ce que doit verser chaque an l’abbé commendataire :

- 52 muids de Crespy en blé (416 hl),
- 17 muids de vin (4658 l, pour le muid normal),
- 577 livres d’argent,
- bois, porcs, chapons, cordes, etc...

répartis entre les religieux, le prieur et la communauté.

Ce règlement est fait pour trois ans seulement. Il précise que l’abbé commendataire s’engage à faire des travaux : “couverture de l’église, dortoir et autres lieux...”

#### **Second document (A.D.O., H-5665)**

“Procès verbal dressé par le lieutenant général de Crépy le 29 juillet 1636, reçu à l’abbaye par Guillaume Brénant, prieur et Augustin Roussel, sacristain, concernant les ornements et linges de l’église et les réparations à faire dans l’abbaye”.

Liste de quelques éléments représentatifs :

- 2 vieux missels mal reliés et usés,
- 7 vieux volumes rompus et déchirés,
- 1 vieille croix rompue et rouillée,
- 2 tuniques... “le tout fait viel et usé”.

Ensuite ce procès décrit et évalue les achats à faire pour compléter le mobilier de l'église. Il est fait mention de travaux à réaliser sur le réfectoire, l'église et le dortoir.

\*

\* \* \*

Ces deux premiers documents indiquent le mauvais état de l'église et des bâtiments conventuels. Les réparations prévues n'ont pas été réalisées et vingt-cinq ans après le premier accord, non appliqué, le problème de relation entre l'abbé et les religieux reste d'actualité, comme le précise le troisième document.

### **Troisième document (A.D.O., H-5665)**

“Procès-verbal de visite canonique faite à Lieu-Restauré par le Chef et Général de tout l'Ordre des Prémontrés avec ordonnance de procéder au partage des biens entre l'abbé et les religieux de ladite abbaye. Fait le 23 mai 1648”.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que l'an mil six cens quarante huit, le vingtième du mois de May, nous frère Augustin le Scellier licencié es droits, conseiller et Ausmōnier du Roy Abbé de Presmontré Chef gñal (général) de tout ordre nous sommes espres transporté en labbaye de N dame de Lieu Restauré de nostre ordre, diocese de Soissons accompagné de fr. Marc le Queustre docteur en théologie prieur de Braine adjoint pris et choisy par nous et de fr. bonaventure de Theus religieux prêtre profès de nostre abbaye de Presmontré nostre secretaire pour i faire visite canonique où estant arrivé le mesme jour environ l'heure de Midy, nous avons esté recus par les prieur et religieux de ladite abbaye et par eux conduit en leglise et apres i avoir fait nos prières nous avons esté menes au desfaut de chambre d'hostes à la chambre du p' soupprieur et environ les deux heures apres Midy nous estants présentés a la porte de lesglise avons estes receus avec la Croix et leau benistes par lesdits prieur et religieux assemblés et introduit par iceux jusque au marchepied du grand autel avec les prieres et ceremonies acoustumées et lesdite prieresachevées nous avons visité le St sacrement de lautel que nous avons trouve bien et decentement reposer dans un petit ciboir dargent placé dans un tabernacle de bois doré que les religieux nous ont dit avoir fait faire de leurs propres deniers.

Et ceste ceremonieachevée lesdits prieur et religieux sestant retirés et assembles dans une chapelle qui est au coste droit de lesglise en entrant, et leur sert a pñt (présent) de chappitre nous i sommes entrés et avons pris et apres les avoir exhorté et fait les commandements portés par les statuts nous avons commencé de visiter lesglise et lieux

reguliers de ladite abbaye et a ces fins nous nous sommes transportes au grand autel où repose le tabernacle cy dessus mentionné lequel autel nous avons trouve sans parement couvert de deux nappes de toile de chanvre et sur iceluy deux petits chandeliers de cuivre fait a lantique avec deux petits coussinets de vielle tapisserie et aux deux costes dudit autel deux vieilles courtines de camelot rouge qui separent le sanctuaire d'avec lautel ou chapelle de prime.

Et du grand autel nous sommes entres dans ladite chapelle de prime en laquelle nous avons trouvé ledit autel de prime tout nud sans nappes et ornements et a lopposite dudit autel un grand coffre de bois serrant a clef duquel nous avons fait faire ouverture et avons trouvé dans iceluy quatre aubes savoir trois de toile de chanvre et la quatriesme de lin, cinq surplis, une nappe dautel, trois corporaux, deux calices destain dorés dedans et dehors lun desquel a perdu toute sa dorure, quatre voiles a calice savoir un rouge, un noir, un blanc et un de velin, doublé d'un viel taffetas rouge qui a perdu sa couleur, deux missels de lorde de presmontré et une vieille chasuble de soie rouge.

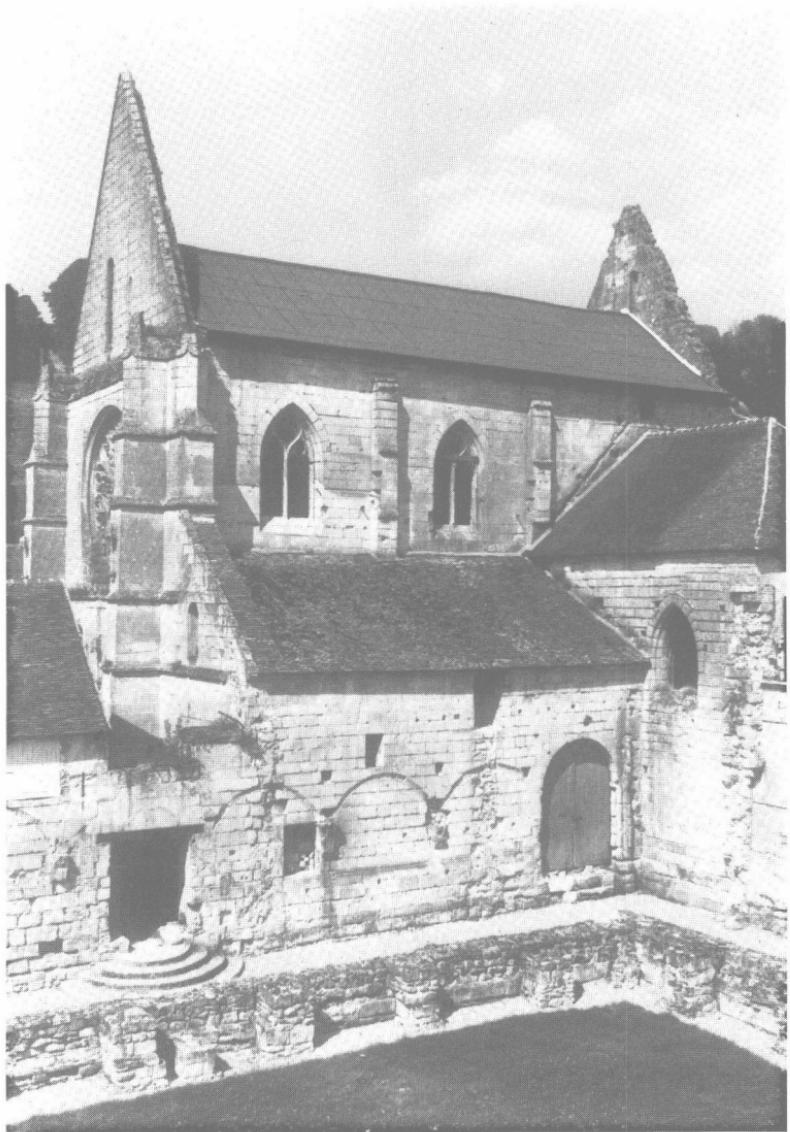
Et au coste droit de ladite chappelle en entrant nous avons veu un autre coffre duquel nous avons fait faire pareillement ouverture et trouvé dans iceluy deux chasubles de camilot lune blanche desja usee et dechiree, ladite chasuble rouge assortie de deux tuniques et trois chappes de mesme estoffe et encore trois autres chappes de mesme couleur et estoffe soit vieilles et caduques et qui ne peuvent etre emploiees avec decence au cult divin et au coste gauche de ladite chappelle de prime nous a esté montré une croix de cuivre, avec deux viels encensoirs et une vieille navette de pareille matière, qui sont a demy rompus.

De ladite chappelle revenans dans le chœur nous avons veu au milieu diceluy un certain vaisseau pendu en forme de lampe le bas et haut dice-  
luy attaché ensemble par trois morceaux de fil de laiton.

Et de la passant dans les services nous avons visites les livres et navons trouvé entre iceulx qun seul graduel qui soit a lusage de nostre ordre lequel est dechire a la fin et au commencement et les nottes effacées en plusieurs endroits les autres estants livres ramassés de lusage romain, Cisteaux et autres.

Et du chœur nous sommes entres dans la chappelle de St Nicolas qui est dans laisle du coste droit de ladite esglise nous avons trouvé lautel dicelle couvert dune nappe de toile de chanvre et sur iceluy deux petits cousins de camelot blanc sans aucun autre parement.

De ladite chapelle nous sommes entres dans une autre que est atte-  
nante nommée la chappelle de nostre dame de pitié que fr. Sébastien paisleuille souprieur de ladite abbaye nous a dit avoir fait devant que la communauté fut establie réparer à ses despens et icelle embellir de pein-  
tures ainsy quelle est a pñt (présent) et avons trouvé lautel dicelle couvert dune nappe de toile de chanvre cõe ceux de cy dessus avec deux chande-  
liers de bois tourné sans aucune autre parure ny ornement.



*Vue côté sud de l'église.*

*Au premier plan, la cour carrée de 12 toises de côté ayant servi à faire le second cloître. Fondations des murs et traces des arcs des voûtes. Ce cloître a été démolî avant 1847.*

Et de ladite chappelle nous avons entré dans un lieu quon dit estre la sacristie qui est au mesme costé droit dans ladite esglise lequel nous avons trouvé tout a fait en desordre sans pavé sans vittres et destitué de tout ameublement nécessaire dans une sacristie.

Et au sortir de ce lieu nous avons demandé aux dits prieur et religieux sils navaient autres ornements vaisseaux sacres et livres pour le service divin que ceux qui sont cy dessus mentionnes lesquels nous ont dit tous quil ny en avait point dautres et quils estoient en grand desplaisir de se voir contrains de se servir dune même couleur et des même ornements les jours ouvriers que jours de festes ny aiant si petite esglise de village qui ne soit assortie dornemens de couleur et destoffe convenables au jour, nous remonstrans quil seroit nécessaire pour decemment satiffaire au service divin suivant lorde prescript par leseglise Romaine et lordinaire de notre Ordre davoir un ornement complet de chaque couleur scavoir rouge blanc verd violet et noir et pour la révérence qui est deue aux plus grandes festes que les deux ornements rouge et blanc communement emploies en icelle fussent de satin damas velours et autres estoffes de soye, la qualité de labbaye le requerant ainsy et les autres trois ornements detoffe honeste et qui donne plustot de la dévotion a ceux qui assistent a la celebration de l'office divin ches eux que du degout ainsy quil est arrivé et arrive encore tous les jours en lusage des viels ornement quils ont et desquels ils sont contrains de se servir en tout temps sans pouvoir changer et quon chacun des susdits ornement fut compose dune chasuble de deux tuniques avec leur fanons et estolles de quatre chappes et affin que les paremens de lautel correspondent avec lesdits ornement davoir les courtines pavillons devant d'autel coussins voiles et corporailliers de même couleur quiceux sans quoy ils ne peuvent faire le service divin ainsy quil est prescrit par leseglise Romaine et le Rituaire de Lordre ainsy quils sont obligés de faire.

Outre tous lesquels ornement il serait nécessaire aussy davoir une ou deux chappes commune de chaque couleur de mediocre prix pour conserver les ornement plus précieux et sen servir dans les messes privées de calice dargent, six chandeliers pour le grand autel, deux pour chacun des petits qui sont en nombre de quatre une croix d'argent deux encensoirs et une navette deux chandeliers a main une lampe de matière qui sont honeste et qui responde a la dignité de labbaye deux douzaines de nappes outre celle qui i sont pour servir aux cinq autels, l'humidité des lieux requerant quon mette sur chacun trois nappes au moins et quon les change souvent trois douzaines de serviettes scavoir deux douzaines de fine toile pour servir aux autels et les autres pour servir aux moindres offices de la sacristie, deux douzaines de purificatoirs une douzaine de corporeaux de toile fine et autant de corporailliers deux de chacunes couleurs quil leur seroit aussi nécessaire davoir un grand voile de camelot ou fine serge violette aussi large quest le Cœur et haut de douze pieds pour tendre entre le Cœur et le sanctuaire au St temps de Caresme conformément a lusage romain et a

celuy de lorde plus six rideaux de grandeur compétante de même couleur et estoffe pour couvrir audist temps de Caresme tant le crucifix que tous les autels de leglise une douzaine daubes et une douzaine de surplis outre ceux qui i sont deux Missels de lorde et un romain quatre psaultiers quatre antiphonaires quatre graduels et des sièges pour asseoir les chantres Nous requerans humblement de vouloir a ce pourveoir ou du moins leurs permettre de se retirer par devant le juge ordinaire pour faire condamner Mr labbé a leur fournir toutes les choses cy-dessus”.

Dans cette première partie, concernant les biens liturgiques, on constate l'absence totale de décorum pour les offices, malgré les goûts de cette époque. L'abbé précise que même les plus petites églises de villages, sont mieux dotées.

Au XII<sup>e</sup> siècle, le dépouillement de décor monastique permettait la concentration et l'élévation spirituelle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, à Lieu-Restauré, c'est plutôt un sentiment de misère et de déclin, peu propice à cet état d'âme.

Après l'église, les biens temporels sont visités :

“Et de leseglise nous avons monté au dortoir et avons veu l'entree diceluy dépavée jusque environ la longueur de cinc toises le surplus du planché estant couvert de plastre enfoncé en divers endroits et les palotis quy ferment les cellules des religieux renversés en dedans ledit dortoir entrouverts et rompus en divers endroits toutes les portes des cellules faisants jour et mal fermantes et ayant visité lesdites cellules lune après la autre nous avons recognu que les chassis des fenêtres sont pourris ne joignent point et qua chacune dicelle il y manque la moitié des vitres et que toutes les parois desdites cellules sont salles mal enduites et chargées de poussières toutes lesquelles cellules sont au nombre de huit.

Du dortoir nous sommes descendus dans un petit jardin contenant environ douze toises en quarré quon nous a dit estre destiné pour faire le cloître et lavoirs ainsy recognu par l'inspection du lieu et des boutans qui i sont encore dans les pans dudit quarré du costé de midy et sert a présent ledit lieu dun jardin dans lequel nous avons veu quelques arbres fruitiers et des légumes et du costé du levant avons entré dans un lieu qui est au dessous du dortoir quon nous a dit estre le chapitre lequel nous avons trouvé conerty en un pressoir et bucher les anciennes ouvertures estant bouchées et le pavé enlevé.

Dudist chappitre nous avons esté visiter les aultres bâtiments attenans et qui sont sous ledit dortoir lesquels ledit prieur et religieux nous ont dit avoir divisé et partagé en trois pour vivre régulièrement aiant pratiqué en iceux un lieu des stations avant le repas un réfectoire et une cuisine joignant par le moyen de deux murailles quils ont esté obligés de faire à leur despens tant pour pratiquer lesdits lieux que pour soutenir deux poutres et traits qui soutiennent le plancher du

dortoir dont il a esté parlé cy-dessus et que pour lesdits lieux achever et parfaire il reste encore à faire deux croisées l'une dans le réfectoire et l'autre dans les stations et paver lun et lautre lieu.

Desdits lieux nous avons esté conduits par lesdits prieur et religieux dans un viel batiment en forme de gallerie au bout du dortoir du costé du midi partie duquel est encore couvert de thuilleaux quils nous ont dit avoir esté autrefois les lieux secrets dudit dortoir et lautre partie entièrement ruinée, nous remonstrans lesdits prieur et religieux quil est absolument nécessaire de faire réparer lesdits lieux secrets pour faire cesser lincommodité quils reçoivent jour et nuit pendant lesquels on est obligé de laisser les portes du dortoir ouvertes a cause des necessites qui peuvent survenir ce qui néantmoins et contre toute bonne discipline.

Et desdits lieux estant rentrés dans le réfectoire nous avons demandé au père prieur destre conduits a la bibliothèque à la vestiairie ou communauté au chartrier aux chauffoirs à lauditoire a la chambre des hostes aux infirmeries lequel nous a respondu quil ny a point de bibliothèque ny de vestiairie ny de chartrier ny dauditoire ou parloir ny dinfirmerie et quand aux chambres dhostes quil ny en a point aussy quand a présent et que Monsieur labbé pourroit faire quelquesunes dans le corps du logis qui est attenant la principale entrée des lieux réguliers en le faisant accommoder approprier et meubler et quil le pourroit faire a peu de frais en sorte que les survenans i seroient fort bien loges et receus en fournissant par luy aux frais de la réception ou leur donnant quelque chose pour acquitter lhospitalité à sa descharge.

Lesdits prieur et religieux nous ont pareillement remontré quils ont cy devant fait un traité avec Monsieur labbé par lequel il leur donne des pensions si petite et legères quils ont peine de vivre encore que le revenu de labbaye soit suffisant si le tiers leurs estoit assigné en fond et que ledit sieur abbé ne satisfait au réglements des chappitres généraux de nostre ordre confirmez par lettres patentes du roy et par les arrêts de la Cour qui oblige leur abbé dentretenir un religieux estudiant au Collège de Presmontré en luniversité de Paris qui est cause que les jesusnes religieux de ladite abbaye ne peuvent estre advansez aux lettres”.

Cette seconde partie est encore plus *édifiante* que la première, car les bâtiments sont impliqués dans ce délabrement, ce qui n'était pas le cas de l'église.

Il fallait un certain courage ou une grande résignation pour vivre en ce milieu, quand on pense au luxe de certaines abbayes.

Voici la conclusion de ce procès-verbal par l'abbé général :

“Nous requerans humblement qu'il nous plaise sur ce leur pourveoir veu par nous Abbé et Général susdit notre procès verbal nous avons permis audits prieur et religieux de se pourveoir pardevant tel juge quil



*Vue d'ensemble de l'abbaye (maquette réalisée par Monsieur L. Maitre).  
Au centre le cloître ; à droite l'emplacement du bâtiment reconstruit au XVIII<sup>e</sup> siècle  
par suite de la visite de l'abbé général des Prémontrés. Bâtiment détruit au XIX<sup>e</sup> siècle  
et reconstruit partiellement lors de l'utilisation en ferme (fin du XIX<sup>e</sup> siècle).  
Au sol : traces des bâtiments du XII<sup>e</sup> siècle (réfectoire, cellier...) détruits au cours de la guerre de Cent Ans.*

appartiendra, pour faire ordonner le partage des biens et revenus de ladite abbaye en trois lots, conformément aux réglements de la Cour et cependant par forme de provisions Nous avons ordonné que Monsieur labbé fournira par chacun an la somme de quinze cent livres tournois pour estre emploiee aux réparations de lesglise de la sacristie, du dortoir, refectoir, et austres lieux reguliers qui sont en ladite abbaye et a la construction dun cloître, bibliothèque, chauffoir, infirmerie, chartrerye, vestiairerie, chambres dhostes, parloir. Ensemble a lachapt des ornemens, vaisseaux sacrés, lainges, livres a nottes, et autres choses nécessaires au service divin plus amplement mentionnez dans notre procès verbal : et ce jusque à ce que leurs susdits bastimens et lieux réguliers soient réparés édifiés et suffisament meublés : fournira pareillement ledit Sieur Abbé la quantité de quatre muids de bled mœteil mesure de Crespy pour faire les ausmones, cent cinquante livres pour decharger lhospitalité, deux cens livres pour entretenir le luminaire de lesglise, deux lampes dont lune doit bruler jour et nuit devant le très St Sacrement de lautel lautre la nuit seulement dans le dortoir, le pain et vin des messes, les cordes des cloches et de l'horloge, les ornements et lainges de la sacristie, et pour les faire blanchir et empeser. Sera aussy ledit sieur Abbé tenu dentretien un religieux de ladite abbaye estudiant au collège de Presmontré en luniversité de Paris, et de lui fournir par chacun an deux cens cinquante livres de pension, tant pour son vivre que pour son entretènement conformément au règlement des chappitres généraux de notre ordre confirmé par lettres patentes du Roy et arrêts de la cour et seront nos ordonnances signifiées audit Sieur Abbé affin di satisfaire et au cas quil soit refusant nous avons pareillement permis audit prieur et religieux de le faire contraindre par toute voie de droit. Faict en notre Abbaye de Lieu Restauré le vingt troisiesme May mil six cens quarante huit en foy de quoy nous avons signé le présent procès verbal et ordonnance fait signé par notre adjoint et sceller de notre Scel et contresigner par notre secrétaire".

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'intérêt de ce texte, outre les descriptions des conditions de vie des religieux, est d'ordre architectural et archéologique.

Dans l'étude des bâtiments conventuels (4), la datation au XVI<sup>e</sup> siècle du second cloître avait laissé quelques interrogations : absence d'un niveau d'occupation de cette époque dans la stratigraphie, arasements des contreforts de l'église pour construire le cloître, style tardif des ogives du cloître... En réalité, ce cloître n'existant pas lors de la visite de l'abbé général "du dortoir nous sommes descendus dans un petit jardin... qu'on nous a dit estre destiné pour faire le cloître". Ceci explique l'écart de temps entre la construction de l'église et celle du cloître, d'où les reprises nécessaires de maçonnerie sur les contreforts et l'absence d'un niveau archéologique, le style tardif correspondant à celui de cette époque.

Toutes ces descriptions ont permis également d'affiner la reconstitution de l'état des lieux : nombre de chapelles et d'autels dans l'église, nombre de cellules pour les religieux, ce qui donne l'ampleur de la communauté etc...

Dans la description de l'ancienne salle capitulaire, servant de presoir au XVII<sup>e</sup> siècle, il est mentionné que le pavé était enlevé. Lors des fouilles archéologiques dans cette pièce, une petite surface encore pavée a été dégagée contre le mur est, ce qui a permis la datation du niveau dans la stratigraphie (étude des couches de terre).

Ce troisième procès-verbal a eu l'effet escompté, car en 1658 le partage des revenus est établi ainsi :

- 4 500 livres pour l'abbé commendataire,
- 5 500 livres pour les religieux (5)

avec sans doute des arriérés, car de grands travaux ont été entrepris quelques années après par le prieur Harose (Haroix) : reconstruction complète du bâtiment conventuel, construction du second cloître (mentionné précédemment) et d'une hôtellerie, ainsi que des aménagements du site.

Malheureusement ce renouveau au XVIII<sup>e</sup> siècle est de courte durée. En 1791, les religieux sont chassés et l'abbaye mise en vente comme bien national ; ils étaient quatre prêtres "clostriers", dont un prieur *despote* d'après une lettre du père d'Offemont (6), mais plusieurs religieux en cures (paroisses) dépendaient de l'abbaye.

Au XIX<sup>e</sup> siècle l'abbaye sert de carrière de pierres, d'usine puis de ferme. En 1964, le sauvetage de l'abbaye est entrepris par une association de bénévoles ce qui lui fait mériter de nouveau ce nom de Lieu-Restauré. Les travaux se poursuivent actuellement et il est possible de découvrir le site, son dépôt archéologique ainsi que le parcours de l'abbé général des Prémontrés lors de sa visite en 1648.

## **Un chef-d'œuvre de l'art gothique flamboyant : la rose de Lieu-Restauré**

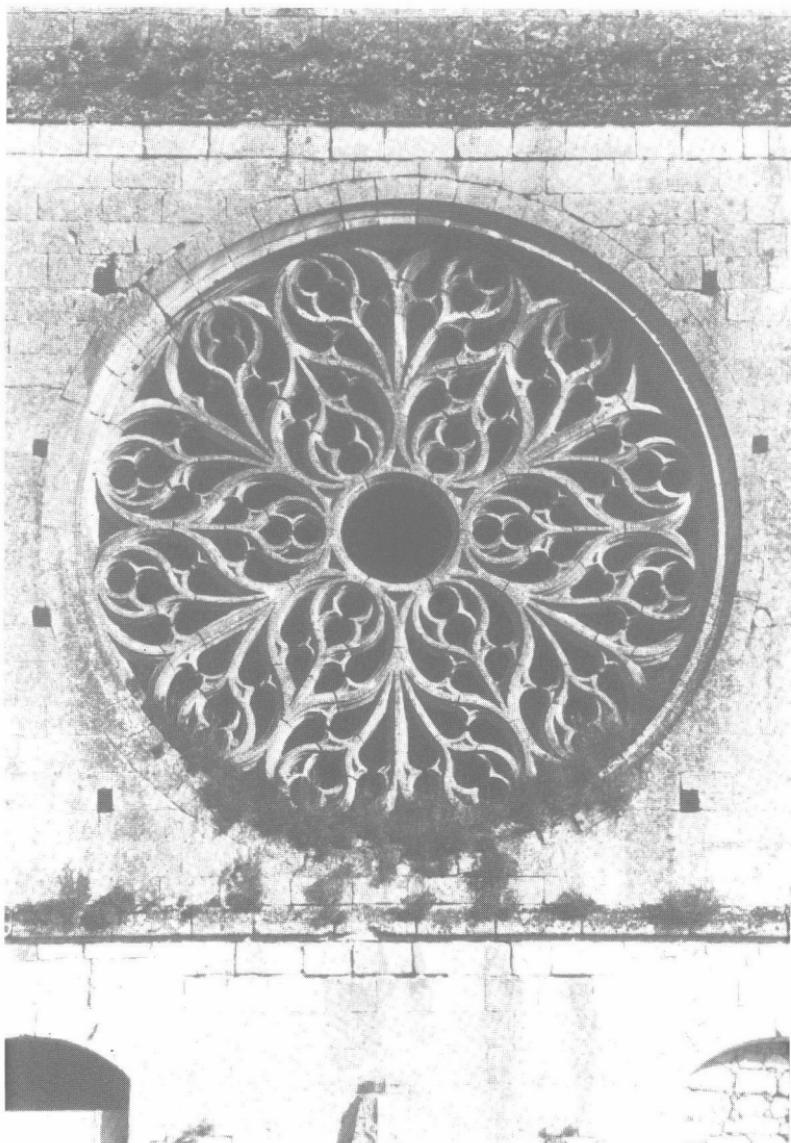
Lors de sa visite, l'abbé général des Prémontrés a sans nul doute admiré la rose de la façade de l'église. Bien que n'étant plus à la mode à cette époque, le style gothique flamboyant de la rose ne pouvait laisser indifférent un lettré tel que lui.

La rose qui est un élément architectural et décoratif très répandu dans l'art gothique, principalement en Ile-de-France et en Picardie, est particulièrement bien mise en valeur sur la façade de l'église de Lieu-Restauré.

---

(5) Voir note (1) (2).

(6) Lettre de 4 pages du Père Doffemont, adressée en 1792 aux administrateurs du département de l'Oise (A.D.O. cote inconnue).



*Vue de détail de la rose flamboyante.*

*En 1987, la rose et la façade de l'église ont été nettoyées et rejoignoyées par les bénévoles ce qui a permis à l'Association de sauvegarde d'obtenir le premier prix régional et le troisième prix national de la C.N.M.H.*

L'étude réalisée sur cette rose (7), montre le grand savoir des architectes de l'époque. Les proportions des différents composants : cercles, arcs, divisions... sont parfaitement harmonieuses esthétiquement et mathématiquement. Il ne faut pas oublier que la science du "chiffre" avait une grande importance au Moyen-Age, depuis l'Antiquité ces harmonies de proportions avaient été mises au point petit à petit et transmises de génération en génération par les initiés, "le nombre d'or" en particulier. Celui-ci est une valeur définie par plusieurs rapports géométriques et algébriques ( $N = 1,618\dots$ ).

Ce rapport était déjà utilisé par les Grecs, mais c'est principalement au Moyen-âge et sous la Renaissance que cette valeur, mieux définie, a été la plus utilisée pour proportionner les dimensions en architecture. Par exemple, à Lieu-Restauré si on fait le rapport entre la largeur de la façade et le diamètre moyen du cerclage de la rose, on retrouve approximativement la valeur du nombre d'or (l'écart étant dû aux différences entre les cotes théoriques de conception et cotes pratiques de réalisation).

Ces roses ne sont pas toujours parfaitement mises en valeur sur les plus grands édifices, par suite de l'abondance de la décoration. A Lieu-Restauré, la simplicité et la pureté de la façade transcendent ce chef-d'œuvre. L'église a été classée Monument Historique en 1965.

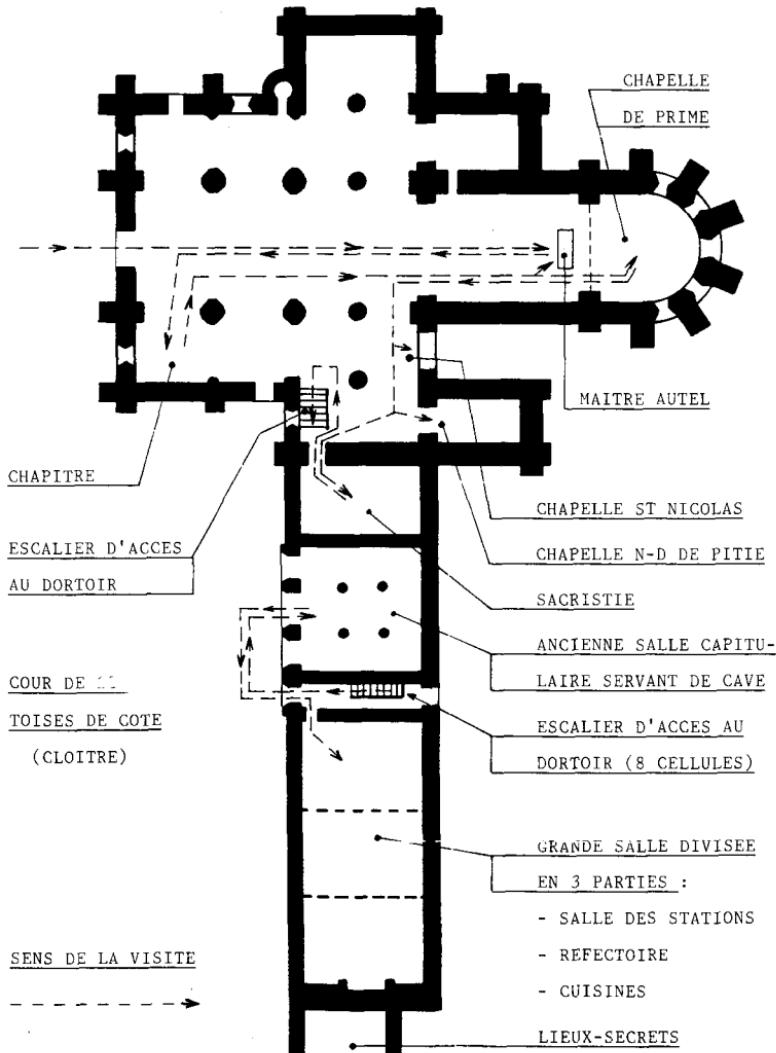
Jean-Luc FRANÇOIS

---

(7) La Rose de l'Abbaye de Lieu-Restauré par J.-L. François :  
— Bulletin de la Société Historique de Compiègne tome, XXIX, 1985.  
— Exposé réalisé le 15/10/88 à la Société Historique de Villers-Cotterêts.

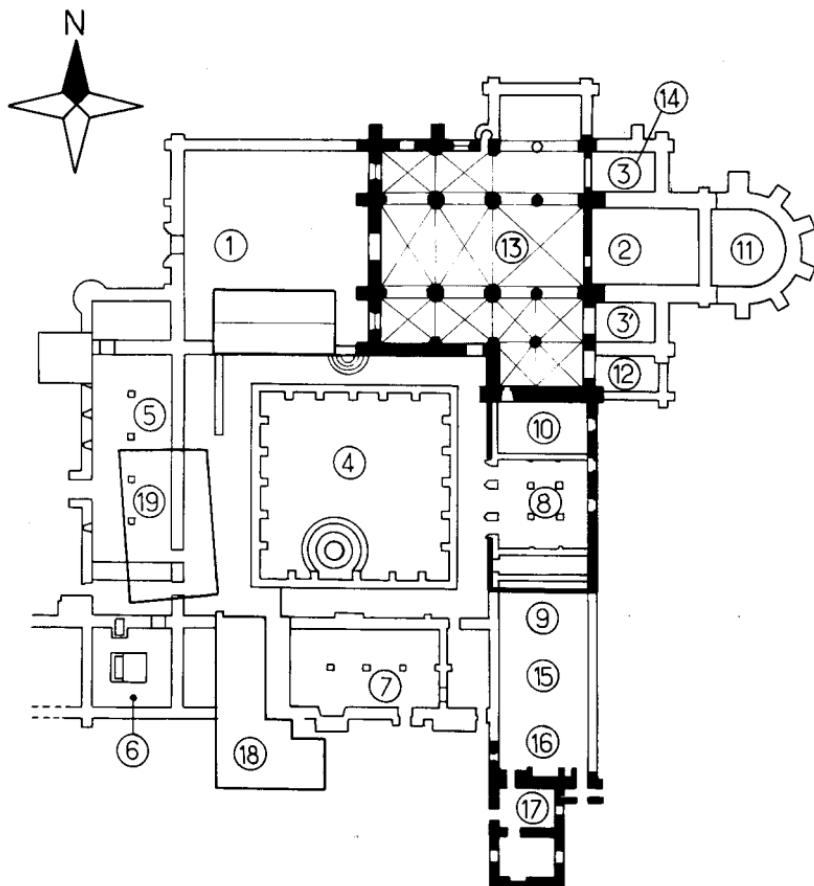
## ABBAYE DE LIEU-RESTAURE AU XVII<sup>°</sup> SIECLE

VISITE DE L'ABBE GENERAL DES PREMONTRES EN 1648





*Dépôt archéologique de Lieu-Restauré, ouvert tous les dimanches, présentation d'objets trouvés lors des fouilles : poteries, chapiteaux, pierres tombales, etc... et photos des travaux réalisés par les bénévoles depuis 1964.*



### Abbaye de Lieu-Restauré

1	Façade de l'église XII <sup>e</sup> s.	11	Chœur XIV <sup>e</sup> ou XVI <sup>e</sup> s.
2	Chœur de l'église XII <sup>e</sup> s.	12	Chapelle absidiale XIV <sup>e</sup> s. ?
3-3'	Chapelles absidiales	13	Nef de l'église XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> s.
4	Cloîtres XII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> s.	14	Clochers XII <sup>e</sup> et XVI <sup>e</sup> s.
5	Celliers XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> s.	15	Réfectoires XVI <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> s.
6	Cuisine XII <sup>e</sup> s.	16	Cuisines XVI <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> s.
7	Réfectoire XII <sup>e</sup> s.	17	Cellier XVIII <sup>e</sup> s.
8	Salles capitulaires XIII <sup>e</sup> - XVI <sup>e</sup> s.	18	Hôtellerie XVIII <sup>e</sup> s.
9	Scriptorium XII <sup>e</sup> s.	19	Grange XIX <sup>e</sup> aménagée en dépôt archéologique
10	Sacristies XIII <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup> s.		